

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Suite à la convocation en date du 16 mars 2022, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le **22 mars 2022** à 20 heures 15 à la Mairie sous la présidence de son maire, Benoît BASSAC.

Présents : Benoît BASSAC, Éric BOURGEOIS, Dominique NOLLEZ, Denis HÉBRARD, Bernard PLÉAU, Albert DESVÉRONNIÈRES, Dominique BARRAULT, Céline CONTAUT, Brigitte ROY, Isabelle STUDER, Cécile PERRIN, Miguel BALLOT, Dominique FLORY-BALLOT, Pascal DOYEN.

Absente excusée : Mélanie LACOMME.

Secrétaire de séance : Brigitte ROY.

L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Délibération sur la tenue de délibérations à huis-clos.
2. Délibération sur l'opposition au renouvellement de baux sur la commune de Marcilly.
3. Délibération sur l'opposition au renouvellement de baux sur la commune de Saint Just Sauvage.
4. Délibération sur la location de parcelles communales.
5. Délibération sur la location d'une parcelle communale.
6. Délibération sur l'enfouissement des réseaux électriques lors de la réfection de la route de Sézanne.
7. Délibération sur la demande de subventions au titre de la DETR et DSIL concernant la route de Sézanne.
8. Délibération sur les demandes de subventions adressées à la commune.
9. Délibération sur le prêt de la salle des fêtes.
10. Affaires diverses.

Deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour avec l'approbation du Conseil :

- A/ Autorisation de déposer un dossier de demande de subventions au titre de la DETR et de la DSIL concernant l'éclairage public à Marcilly.
- B/ Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022.

A/ Délibération sur les demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL 2022 concernant l'éclairage public.

Présentée par Benoît BASSAC.

Les demandes de subventions doivent faire l'objet d'une délibération du conseil autorisant le maire à monter et présenter les dossiers. Le dossier de subventions sur la rénovation de l'éclairage public a été envoyé à la Sous-préfecture qui demande la délibération du Conseil sur le dépôt du dossier.

Adoptée à l'unanimité.

B/ Délibération sur l'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Il s'agit d'une possibilité ouverte par l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, sur l'autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour faire simple, le vote du budget primitif 2022 n'étant pas encore validé, il est proposé au Conseil de voter par anticipation des crédits d'investissement sur l'exercice 2022, afin de ne pas pénaliser les fournisseurs dans le paiement de leurs factures. Le quart des crédits ouverts au budget 2021 correspond à la somme 17 000,00 euros.

Adoptée à l'unanimité.

0 Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

1. Tenue de délibérations à huis clos.

Présentée par Benoît **BASSAC**

L'huis-clos concerne les délibérations 2, 3, 4 et 5.

Adoptée par **13** et **1** abstention.

2. Opposition au renouvellement d'un bail rural sur la commune de Marcilly :

Présentée par Éric **BOURGEOIS**.

Le bail de terres sans bâtiment (parcelle ZP 28 d'une surface de 65a et 87ca, lieu-dit "la Prarotte" à Marcilly sur Seine) arrive à échéance le 30 septembre 2023 et doit être dénoncé au moins 18 mois avant le terme, soit le 30 mars prochain. La commune souhaite reprendre cette parcelle afin d'y planter une peupleraie, qui sera gérée par elle-même, comme les autres peupleraies. Il s'agit en premier lieu de s'inscrire dans une logique environnementale de reforestation, de valoriser le patrimoine communal à des fins de meilleures rentabilités et de contribuer au développement économique de la populiculture. Cela participe à l'intérêt général. Pascal **DOYEN** ne participe pas au vote.

Adoptée à l'unanimité.

3. Opposition au renouvellement d'un bail rural sur la commune de St Just Sauvage :

Présentée par Éric **BOURGEOIS**.

Mêmes éléments que précédemment, le bail concerne la parcelle ZM 22 sur la commune de Saint Just Sauvage pour 1 ha 99ca 99a qui expire le 31 décembre 2023.

Adoptée par **11** voix et **3** abstentions.

4. Délibération sur la location de parcelles communales :

Présentée par Éric **BOURGEOIS**.

Le conseil décide de reporter cette délibération à une date ultérieure.

5. Délibération sur la location d'une parcelle communale :

Présentée par Éric **BOURGEOIS**.

La SARL Société de Travaux Ruraux étant en liquidation judiciaire depuis le 25 janvier 2022, le liquidateur ne poursuit pas le bail existant entre la commune et la SARL. Il s'agit d'une partie de la parcelle ZO 58 pour 6000 m2 située le long du chemin rural de la queue de l'île. Il est envisagé de louer cette parcelle, sous forme de pâture, à l'occupant actuel.

Adoptée à l'unanimité.

6. Délibération sur l'enfouissement des réseaux électriques et la réfection de la route de Sézanne

Présentée par Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à monter un dossier en liaison avec la CIP ouest Montmirail (Circonscription des infrastructures et du patrimoine), le département de la Marne et la Communauté de Communes de Sézanne sud-ouest marnais. Ce dossier concerne la réfection de la route de Sézanne, des trottoirs, de l'enfouissement des réseaux électriques et de la rénovation de l'éclairage public. Ces travaux sont envisagés à l'horizon 2023/2024.

Adoptée à l'unanimité.

7. Délibération sur les demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL 2022 concernant la route de Sézanne :

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à monter et présenter les dossiers de subventions concernant les travaux de la route de Sézanne.

Adoptée à l'unanimité.

8. Délibération sur les demandes de subventions accordées par la commune à inscrire au BP 2022 :

Présentée par Benoît **BASSAC**.

En vue de compléter l'élaboration du Budget Primitif, il est proposé au Conseil de garder le principe retenu lors des exercices précédents, à savoir : associations du village, associations patriotiques et soutien aux scolaires, dans les mêmes montants que précédemment.

Adoptée à l'unanimité.

9. Délibération sur le prêt de la salle des fêtes :

Présentée par Éric **BOURGEOIS**.

L'ACPG (association des combattants et prisonniers de guerre) nous sollicite pour la location à titre gratuit de la salle des fêtes pour leur Assemblée générale

Adoptée à l'unanimité.

10. Affaires diverses et informations :

- **Les demandes de travaux « DP »**, (Benoît **BASSAC**) notamment pour ce qui concerne **les ravalements de façades et les clôtures** doivent obligatoirement être déposées en mairie avant d'entamer les travaux. Code de l'urbanisme.

- **Le Plan Local d'Urbanisme** (Albert **DESVÉRONNIÈRES**) est finalisé. Il sera relu une dernière fois avec un membre du CDHU et un personnel de la Direction Départementale du Territoire avant sa déposition officielle.

- **L'Agence Postale Communale** : (Dominique **NOLLEZ**) deux critères ont été retenus quant au choix des entrepreneurs: les artisans locaux et les dates de travaux (avril, mai et juin). La première réunion de chantier a lieu le 23 mars 2022 pour un début des travaux début avril.

- **Le Service digital "servicemairie.fr"** (Denis **HÉBRARD**) est gratuit. Il a pour mission de faciliter la vie des administrés. Il complète l'accueil à la mairie et permet de se renseigner, d'effectuer tous types de démarches, etc.

- **Tenue des élections** : (Dominique **BARRAULT**) les créneaux horaires pour la tenue du bureau de vote ont été définis. Par ailleurs, nous invitons nos concitoyens à prendre part aux dépouillements.

- Formation des élus : (Benoît **BASSAC**) des formations, gratuites, sont proposées par l'État. Elles peuvent s'effectuer en mairie avec un nombre de participants minimum.

- La réserve naturelle nationale (Benoît **BASSAC**) a été nommée. Elle s'appelle désormais "**Réserve Naturelle Nationale de la Seine Champenoise**".

- Compte-rendu de la réunion de la commission "fêtes et évènements". (Éric **BOURGEOIS**)
Dates à retenir :

9 avril : "berges propres" : rdv à 14 h00 à la Mairie pour la formation des équipes - 14 h 30 départ - 17 h00 Pot de l'amitié.

18 avril : chasse aux œufs.

29 mai : brocante.

21 juin : fête de la musique avec pique-nique sorti du panier.

14 juillet : repas citoyen avec accueil des nouveaux arrivants.

30 juillet : fête du village.

- Plantations de peupliers : (Miguel **BALLOT**) 219 ont été plantés à la plage et 220 sont en cours de plantation aux Voyons.

- Point sur les employés municipaux : (Benoît **BASSAC**) contrat reconduit de 6 mois pour K. PAPON. Remplacement de D. MORIAT en cours d'étude suite à son départ en retraite début 2023. Demande de départ en retraite faite par Dominique DUPONT. Concernant les remplacements d'agents communaux, en plus des candidatures spontanées, la mairie a contacté « Pôle Emploi » et la structure « mobilité défense ».

- Canoé kayak : (Benoît **BASSAC**) La convention entre la CCSSOM et la commune concernant le club de canoë kayak n'est toujours pas signée. La mairie se positionne sur le principe d'une « mise à disposition » du terrain sur lequel est construit le bâtiment. Cette procédure légale permet de transférer toutes les charges de propriétaire à la communauté de commune sans lui céder le terrain. Ainsi, sans créer d'enclave au sein du village, la taxe foncière bâtie, actuellement réglée par la commune parce que le terrain lui appartient, sera transférée à la communauté de commune.

- Défiibrillateur : (Éric **BOURGEOIS**) Le Conseil municipale remercie monsieur **SAMBORSKI** pour la restauration du boîtier du défibrillateur, qui sera fixé sur le transformateur, place des Marcilly de France.

- Harmonisation des tarifs : (Benoît **BASSAC**) Différents tarifs, notamment eaux potables et eaux usées seront harmonisés sur le territoire de la CCSSOM. Il faudra s'attendre à des hausses de prix.

Tour de table :

Albert **DESVÉRONNIÈRES** : Suite à un courrier de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN), des repères de crues seront installés prochainement.

Bernard **PLÉAU** demande la pose d'un panneau d'interdiction de stationner sur le chemin vicinal n°4, route du sablé, le long du verger.

Clôture de la séance à 23 h 30.

La secrétaire de séance, Brigitte **ROY**

